



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°R75-2017-085

PUBLIÉ LE 3 JUILLET 2017

# Sommaire

## ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-27-005 - Avis de renouvellement tacite d'activité de soins de médecine intervenu le 27 juin 2017 pour le département des Pyrénées-Atlantiques (2 pages) Page 4

## DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-005 - Arrêté n° 201-044 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (3 pages) Page 7

R75-2017-06-21-008 - Arrêté n° 2017-046 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (6 pages) Page 11

R75-2017-06-21-009 - Arrêté n° 2017-047 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux agents de l'unité régionale et des unités départementales (7 pages) Page 18

R75-2017-06-21-010 - Arrêté n° 2017-048 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents de service gestionnaire et aux agents de service gestionnaire valideur dans l'outil Chorus Déplacements Temporaires 5Chorus DT) (4 pages) Page 26

R75-2017-06-21-006 - Arrêté subdélégation n° 2017-045 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales (5 pages) Page 31

R75-2017-06-21-007 - Décision subdélégation n° 2017-049 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents valideurs-hiérarchiques des ordres de mission et des états de frais de déplacement (5 pages) Page 37

R75-2017-06-21-004 - Décision n° 2017-043 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant délégation de signature relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi aux directeurs et aux agents des unités départementales (4 pages) Page 43

**DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2017-04-13-013 - Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures (2 pages)

Page 48

**DRDJSCS NOUVELLE-AQUITAINE**

R75-2017-05-16-004 - MX-3140N 20170630 100927 Arrêté de composition de la Commission régionale et départementale Médaille jeunesse sports et engagement associatif (6 pages)

Page 51

# ARS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-27-005

Avis de renouvellement tacite d'activité de soins de  
médecine intervenu le 27 juin 2017 pour le département  
des Pyrénées-Atlantiques

Direction de l'offre de soins et de l'autonomie

Pôle Animation de la politique régionale de l'offre  
Département offre des soins – Plateaux techniques

---

**Renouvellement tacite d'autorisations  
des activités de soins / d'équipements matériels lourds**

**Demande d'insertion au recueil des actes administratifs  
de la région Nouvelle-Aquitaine**

---

Conformément à l'article R. 6122-41 du code de la santé publique, les renouvellements tacites d'autorisation intervenus en application du cinquième alinéa de l'article L. 6122-10 et, la date à laquelle ils prennent effet, doivent être mentionnés dans le recueil des actes administratifs de la préfecture de la région.

Dans ce cadre, et aux fins d'insertion, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la liste des renouvellements tacites d'autorisations d'activités de soins de médecine intervenus au 27 juin 2017 pour le département des Pyrénées-Atlantiques.

Fait à Bordeaux, le 27 juin 2017  
Pour le Directeur général  
de l'Agence régionale  
de santé Nouvelle-Aquitaine,  
par délégué,  
Le Directeur de l'offre de soins  
et de l'autonomie

Nicolas PORTOLAN

RENOUVELLEMENTS TACITES D'AUTORISATION INTERVENUS  
au 27 juin 2017

~ ~ ~

- DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES

1 – L'autorisation d'exercer l'activité de soins de médecine en hospitalisation à temps partiel sur le site de la Clinique de Médecine Physique Marienia accordée à Marienia SA – 34 Avenue de Navarre – 64250 Camboles-Bains est tacitement renouvelée.

**Ce renouvellement prendra effet à compter du 10 juillet 2018** pour une durée de cinq ans.

N° FINESS de l'entité juridique : 64 000 033 7

N° FINESS de l'établissement : 64 078 067 2

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-005

Arrêté n° 201-044 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi aux agents de l'unité régionale et des unités départementales

**Ministère du Travail**

**Arrêté n° 2017-044**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant délégation de signature en matière de plan de sauvegarde de l'emploi  
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du travail, notamment ses articles L 1233-57 à L 1233-57-8,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions  
régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la  
région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**ARRETE**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises,  
de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, délégation de  
signature est donnée pour tous les actes, avis, observations, propositions préparatoires aux décisions de validation  
ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions d'injonction et les décisions de  
validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, telles que mentionnées aux articles L 1233-57-1  
à L 1233-57-8 du code du travail à :

**Unité régionale**

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines.

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines,



## **Unités départementales**

### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, délégation de signature est donnée à :

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail,

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale de la Corrèze**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, directrice de l'unité départementale par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, chargée de l'intérim, délégation de signature est donnée à :

Madame Marie-Claire Chaban, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Creuse**

Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail, délégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail délégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe délégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail délégation de signature est donnée dans l'ordre suivant :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail délégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

**Article 2** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, le chef de pôle, les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**La directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-008

Arrêté n° 2017-046 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière de compétence générale aux agents de l'unité régionale et des unités départementales



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté n° 2017-046**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature en matière de compétence générale  
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2017 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, tous les actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents entrant dans le champ des compétences des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi :

### Unité régionale

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Marc Gibaud, attaché principal d'administration de l'Etat

Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail

Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Julien Szabla, ingénieur des mines

Madame Patricia Auriol-Grégoire, directrice du travail

Monsieur Thierry Landais, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur Hakim Fakhét, attaché d'administration de l'Etat

Madame Sandrine Sorel, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Mathias Mondamert, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Pierre Devos, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Yann Lindrec, attaché principal d'administration de l'Etat

Monsieur David Santi, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

Monsieur Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

- Compétences sur le champ du contrôle de la formation professionnelle, de l'apprentissage et du fonds social européen

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Brigitte Gervais, directrice adjointe du travail

- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Guillaume Schnapper, directeur du travail hors classe

Monsieur Dominique Collard, directeur du travail

Monsieur Yves Deroche, directeur adjoint du travail

- Compétences sur le champ de la concurrence et de la consommation

Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2ème classe CCRF,

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Guy Goumilloux, inspecteur CCRF

Monsieur Laurent Bergougnoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Patrick Toulou, directeur départemental CCRF

Monsieur Gilles Chatain, inspecteur CCRF

### **Unités départementales**

- Compétences sur le champ de l'emploi et des entreprises
- Compétences sur le champ du travail pour les actes pris pour des actions autres que celles de l'inspection de la législation du travail

#### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée administration de l'Etat hors classe

#### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail,

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régat, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale de la Corrèze**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, directrice de l'unité départementale par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, chargée de l'intérim, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

### **Unité départementale de la Creuse**

Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

Madame Béatrice Baty, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

### **Article 3 : Marchés publics**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail, en ce qui concerne la publicité et la passation des marchés supérieurs à 25 000 € HT pour tous les actes et décisions (notamment acte d'engagement et bons de commande) dévolus au pouvoir adjudicateur par l'ordonnance relative aux marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Chrétien subdélégation est donnée à Monsieur Stéphane Chapuzet.

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser les outils « ORME » et « PLACE » pour la publication et le suivi des offres de marchés de la DIRECCTE ainsi que pour les publications sur le site du BOAMP à Monsieur Stéphane Chapuzet.

**Article 4** : Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1, 2 et 3, demeurent soumis à la signature du préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de financement et actes d'attribution de subventions engageant financièrement l'Etat au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours administratifs,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des différentes juridictions.

Demeurent également réservés à la signature du Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, les marchés publics dont le montant est supérieur à 135 000 € HT pour les marchés publics de fournitures ou services et à 500 000 € en ce qui concerne les marchés publics de travaux.



**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à :

Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines,  
Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines  
Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe  
Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, Unité départementale de la Dordogne,  
Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe, Unité départementale de la Gironde,  
Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, Unité départementale des Landes,  
Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe,  
Monsieur Philippe Blot, directeur du travail, Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques,  
Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, Unité départementale de la Corrèze, chargée de l'intérim  
Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail, Unité départementale de la Creuse,  
Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail, Unité départementale de la Haute-Vienne,  
Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail, Unité départementale de la Charente,  
Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe, Unité départementale de la Charente-Maritime,  
Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail, Unité départementale des Deux-Sèvres,  
Madame Agnès Mottet, directrice du travail, Unité départementale de la Vienne.

**Article 6** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-009

Arrêté n° 2017-047 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire aux agents de l'unité régionale et des unités départementales



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté n° 2017-047**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire  
aux agents de l'unité régionale et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu définitif de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2017 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail.

### Section 1 – Subdélégation de signature aux agents de l'unité régionale

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines à l'effet de :

- Recevoir les crédits des programmes suivants
  - 102 : Accès et retour à l'emploi
  - 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi :
- Répartir les autorisations d'engagement et de crédits de paiement entre les unités opérationnelles (UO) chargées de leur exécution
- Sous réserve de non dépassement de la dotation globale consentie à l'UO :
  - Autoriser des ajustements de la programmation des interventions au bénéfice de tiers (titre 6) et des investissements directs (titre 5) validée en comité de l'administration régionale (CAR) au bénéfice des UO, dans une fourchette ne dépassant pas 20 % en plus ou en moins par opération, sauf si le montant de l'ajustement est inférieur à 10 000 €. Au-delà de la limite ainsi définie, ces ajustements doivent être soumis à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation par le CAR.
- Procéder en cours d'exercice budgétaire à des réallocations en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) entre les UO, étant mentionné que les réallocations dont le montant aboutirait à minorer ou à abonder la dotation d'une UO de plus de 10 %, sauf si celui-ci est inférieur à 10 000 €, doivent être soumises à la validation préalable du secrétaire général pour les affaires régionales, lequel définit alors les modalités d'information ou de validation ou de validation par le CAR.

La présente délégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines subdélégation est donnée à :

Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail pour le BOP 102

Monsieur Marc Gibaud, attaché principal d'administration de l'Etat pour le BOP 103

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

- 102 : Accès et retour à l'emploi
  - 103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
  - 134 : Développement des entreprises et du tourisme (industrie et tourisme)
  - 155: Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail pour les crédits relevant de l'assistance technique « fonds social européen »
  - 787 : Répartition régionale de la ressource consacrée au développement de l'apprentissage
  - 790 : Correction financière des disparités régionales de taxe d'apprentissage et incitations au développement
  - 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail et du ministère de l'économie.
- Ainsi que les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes du fonds social européen (FSE) :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick Aussel, ingénieur général des mines, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Marc Gibaud, attaché principal d'administration de l'Etat
- Madame Marie-José Pailleau, directrice du travail
- Monsieur Julien Szabla, ingénieur des mines
- Madame Patricia Auriol-Grégoire, directrice du travail
- Monsieur Nicolas Mornet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines
- Madame Sandrine Sorel, attachée principale d'administration de l'Etat
- Monsieur Laurent Bergougnot, attaché d'administration de l'Etat hors classe sur les BOP 102 et 103
- Monsieur Arnaud Laguzet, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

**Article 4** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe échelon spécial, à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

- 111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail
- 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Le Fur, directeur du travail hors classe échelon spécial, subdélégation de signature est donnée à :

- Monsieur Yves Deroche, directeur adjoint du travail

**Article 5** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

- 155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail dont l'assistance technique FSE (recettes et dépenses)
- 333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées (actions 1 et 2)
- 724 : Opérations immobilières déconcentrées

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché d'administration de l'Etat

Monsieur Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

**Article 6** : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

134 : Développement des entreprises et du tourisme (CCRF)

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère de l'économie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc Holubeik, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Guy Dubreuil, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Bruno Durand, directeur départemental de 2ème classe CCRF

Monsieur Eric Lefèvre, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines

#### Section 2 – Subdélégation de signature aux agents des unités départementales

**Article 7** : Subdélégation de signature est donnée aux responsables d'unité départementale à l'effet de signer, sous réserve des dispositions des articles 8 et 9, tous les actes et documents relatifs à l'ordonnancement secondaire des dépenses et recettes de l'Etat imputées sur les BOP suivants:

102 : Accès et retour à l'emploi

103 : Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi

111 : Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations de travail

155 : Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail. Cette subdélégation porte sur les recettes non fiscales du ministère du travail

333 : Moyens mutualisés des administrations déconcentrées. Cette subdélégation porte sur la validation des ordres de mission et des frais de déplacement.

#### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

#### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail  
Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail  
Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

#### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail  
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :  
Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat  
Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

#### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe  
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :  
Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail,  
Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

#### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail  
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :  
Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail  
Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail  
Madame Marie-Claude Régat, attachée principale d'administration de l'Etat

#### **Unité départementale de la Corrèze**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, directrice de l'unité départementale par intérim  
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, chargée de l'intérim, subdélégation de signature est donnée à :  
Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

#### **Unité départementale de la Creuse**

Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail,  
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :  
Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

#### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,  
En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :  
Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe  
Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail  
Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

#### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail  
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :  
Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail  
Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

#### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe  
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe, subdélégation de signature est donnée à :  
Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe  
Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail  
Madame Martine Turpeau, directrice du travail

#### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail  
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :  
Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail  
Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail  
Madame Béatrice Baty, inspectrice du travail

#### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Agnès Mottet, directrice du travail  
En cas d'absence ou d'empêchement Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :  
Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail  
Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail  
Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

#### Section 3 – Dispositions diverses

##### **Article 8** : Marchés publics

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail, en ce qui concerne les marchés supérieurs à 25 000 € HT pour tous les actes et décisions dévolus au pouvoir adjudicateur par le code des marchés publics, l'ordonnance relative aux marchés publics et les cahiers des clauses administratives générales pour les affaires relevant des budgets opérationnels de programmes précités. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Chrétien subdélégation est donnée à Monsieur Stéphane Chapuzet.

Subdélégation de signature est donnée, sous la forme d'une habilitation, à utiliser les outils « ORME » et « PLACE » pour les marchés de la DIRECCTE à Monsieur Stéphane Chapuzet.

**Article 9** : Demeurent réservés à la signature du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de passer outre l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis,
- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'Etat sauf délégation expresse consentie en la matière par un autre chef de service de l'Etat.

##### **Article 10** : Validation des actes d'ordonnancement secondaire dans Chorus

Subdélégation pour valider dans l'application CHORUS les opérations d'ordonnancement secondaire et les actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les recettes et les dépenses portées par les BOP visés aux articles précédents est donnée à :

- Madame Soizic Brisson, secrétaire administrative,



- Madame Patricia Grégoire, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe,
- Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF
- Madame Brigitte Lagarde, adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe
- Madame Pascale Dussauze, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- Madame Marie-Christine Rabie, adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe
- Madame Michèle Dascalescu, agent contractuel de 3<sup>ème</sup> catégorie
- Madame Aurélie Bappel, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe

**Article 11** : Validation des opérations d'inventaire

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable d'inventaire régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire physique, à :

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché d'administration de l'Etat

Subdélégation de signature est donnée, en tant que responsable de rattachement régional pour tous les actes concernant les opérations d'inventaire comptable, à :

- Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

**Article 12** : Un exemplaire du présent arrêté et les spécimens de signature des agents ayant reçu subdélégation de signature sont adressés aux comptables assignataires de la région Nouvelle-Aquitaine.

**Article 13** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la  
concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-010

Arrêté n° 2017-048 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents de service gestionnaire et aux agents de service gestionnaire valideur dans l'outil Chorus Déplacements Temporaires 5Chorus DT)



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté n° 2017-048**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature  
aux agents de service gestionnaire et aux agents de service gestionnaire valideur dans  
l'outil Chorus Déplacements Temporaires (Chorus DT)**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code des marchés ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout, préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2017 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'application « chorus déplacements temporaires » déployée au Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social.

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les ordres de mission dans Chorus DT en qualité de service gestionnaire dans le périmètre des attributions de l'entité à :

### **Unité régionale et Unité départementale de la Gironde**

- Rabie Marie-Christine
- Dussauze Pascale
- Dascalescu Michèle
- Chapuzet Stéphane
- Bappel Aurélie

### **Unité départementale de la Dordogne**

- Bouillère Martine
- Gorse Patrick

### **Unité départementale des Landes**

- Labarrère Sylvie
- Auban Patricia

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

- Bernard Laurence
- Pouillange Monique

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

- Fatmi Badra
- Gasser Philippe

### **Sites Nord**

- Bergognoux Laurent
- Anglerot Marielle
- Mormin Julia
- Nicot Sylvie

### **Sites Ouest**

- Grégoire Patricia
- Brisson Soizic
- Bergognoux Laurent
- Patrier Sabine
- Aubineau Monique

**Unité départementale de la Charente**

- Nauge Josiane
- Morange Sylvie
- Bidouard Patricia

**Unité départementale de la Charente-Maritime**

- Bonneau Christelle
- Degat Catherine
- Laborderie Fabienne
- Roger Mélanie

**Unité départementale des Deux-Sèvres**

- Grondin Lynda
- Hurtaud Nadine

**Unité départementale de la Vienne**

- Boulay Elodie
- Cabale Danièle

**Article 3** : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de valider les états de frais dans Chorus DT en qualité de gestionnaire valideur dans le périmètre des attributions de l'entité à :

**Unité régionale et Unité départementale de la Gironde**

- Rabie Marie-Christine
- Dussauze Pascale
- Dascalescu Michèle
- Chapuzet Stéphane
- Bappel Aurélie

**Unité départementale de la Dordogne**

- Bouillère Martine
- Gorse Patrick

**Unité départementale des Landes**

- Labarrère Sylvie
- Auban Patricia

**Unité départementale de Lot-et-Garonne**

- Bernard Laurence
- Pouillange Monique

**Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

- Fatmi Badra
- Gasser Philippe

**Sites Nord**

- Bergougnoux Laurent
- Anglerot Marielle
- Mormin Julia
- Nicot Sylvie

**Sites Ouest**

- Bergougnoux Laurent
- Grégoire Patricia
- Brisson Soizic

**Article 4** : Un exemplaire du présent arrêté est adressé au directeur départemental des finances publiques de la Vienne.

**Article 5** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-006

Arrêté subdélégation n° 2017-045 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents du secrétariat général et des unités départementales



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Arrêté n° 2017-045**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature en matière d'administration générale  
aux agents du secrétariat général et des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du commerce, le code du tourisme, le code du travail, le code de la sécurité intérieure, le code des marchés publics, le code de la consommation, le code de la construction et de l'habitat, le code de l'environnement, le code rural et de la pêche maritime, le code de la santé publique ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et son décret d'application n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;



Vu le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu définitif de la région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 portant déconcentration des actes relatifs à la situation individuelle des agents publics exerçant leurs fonctions dans les services déconcentrés des administrations civiles de l'Etat au sens de l'article 15 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2017 de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de région, donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes ;

## ARRETE

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, Directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail.

**Article 2** : Subdélégation de signature est donnée aux agents mentionnés ci-dessous à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions, toutes décisions, instructions et correspondances relatives à l'organisation et au fonctionnement des services placés sous son autorité, tant en ce qu'ils concernent la gestion des moyens en personnels, que ceux ayant trait aux moyens matériels, mobiliers et immobiliers.

### **Secrétariat général**

Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail

Monsieur Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Stéphane Chapuzet, inspecteur CCRF

Madame Florence Bayon, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Stéphane Lapeyre, attaché d'administration de l'Etat

En cas d'absence ou d'empêchement de Laurent Bergognoux, attaché d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Béatrice Cadrieu, attachée d'administration de l'Etat, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Ouest

Madame Marielle Anglerot, attachée d'administration de l'Etat, pour les actes relatifs à l'organisation et au fonctionnement des sites Nord

### **Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail,

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régat, attachée principale d'administration de l'Etat

### **Unité départementale de la Corrèze**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, directrice de l'unité départementale par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail chargée de l'intérim, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

### **Unité départementale de la Creuse**

Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail  
subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

Monsieur Christophe Chaumont, directeur adjoint du travail

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

### **Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de  
signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

Madame Pascale Lafourcade, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe  
subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Monsieur Thomas Ducrot, directeur adjoint du travail

Madame Martine Turpeau, directrice adjointe du travail

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de  
signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur François Mistrot, directeur adjoint du travail

### **Unité départementale de la Vienne**

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de  
signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail,

Monsieur Christophe Ortéga, directeur adjoint du travail

Monsieur Guillaume Nicolas, directeur adjoint du travail

**Article 3** : Dans le cadre de la subdélégation visée aux articles 1 et 2 demeurent soumis à la signature du  
Préfet de région :

- les actes à portée réglementaire,
- les arrêtés portant nomination de membres de commissions et comités régionaux,
- les arrêtés d'ouverture d'enquête publique et de tous arrêtés subséquents
- les conventions de de financement et actes d'attribution de subventions engageant  
financièrement l'Etat au-delà de 150 000 €, quel qu'en soit le bénéficiaire,
- les instructions ou circulaires adressées aux collectivités,
- les réponses aux recours administratifs,
- les requêtes, déférés, mémoires hors référés, déclinatoires de compétence auprès des  
différentes juridictions.

**Article 4** : Demeurent également réservés à la signature du Préfet de région les marchés publics dont le montant est supérieur à 135 000 € HT pour les marchés publics de fournitures ou services et à 500 000 € en ce qui concerne les marchés de travaux.

**Article 5** : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine, habilitation est donnée pour présenter devant les juridictions administratives et judiciaires les observations orales de l'Etat à Monsieur Francis Chrétien, directeur adjoint du travail.

**Article 5** : Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-007

Décision subdélégation n° 2017-049 de Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant subdélégation de signature aux agents valideurs-hiérarchiques des ordres de mission et des états de frais de déplacement



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

**Décision n° 2017-049**

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant subdélégation de signature aux agents valideurs-hiérarchiques des ordres  
de mission et des états de frais de déplacement**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n°2014-1408 du 25 novembre 2014 autorisant le ministre chargé du travail et de l'emploi à déléguer certains de ses pouvoirs pour le recrutement et la gestion d'agents placés sous son autorité ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commissions administratives ;

Vu l'arrêté du 25 novembre 2014 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant du ministre chargé du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Monsieur Pierre Dartout, Préfet de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud-Ouest, Préfet de la Gironde ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter du 1er janvier 2016 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 janvier 2016 de Monsieur Pierre Dartout , préfet de région, portant organisation de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 avril 2017 de Monsieur Pierre Dartout , Préfet de région, donnant délégation de signature à Madame Isabelle Notter, directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes.

Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle Notter, sur l'emploi de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, à compter 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

## DECIDE

**Article 1** : Subdélégation de signature est donnée aux agents, ci-après, en qualité de supérieur hiérarchique à l'effet de valider les ordres de mission et les états frais de déplacement des agents placés sous leur autorité.

### Cabinet

Jakubiec André

Quiles Marie-Claude

Pedoussaut Anne-Marie

### Secrétariat général

Anglerot Marielle

Lapeyre Stéphane

Bayon Florence

Piotte Arnaud

Bergougnoux Laurent

Rabie Marie-Christine

Brisson Soizic

Valladon Monique

Cadrieu Béatrice

Chapuzet Stéphane

Chrétien Francis

Dovergne Bernard

## **Pôle Entreprises Emploi Economie**

Auriol-Grégoire Patricia	Landais Thierry
Aussel Patrick	Lindrec Yann
Compain Johann	Pailleau Marie-Jo
Devos Pierre	Sécula Franc
Fakhet Hakim	Santi David
Gervais Brigitte	Sorel Sandrine
Gibaud Marc	Szabla Julien
Mondamert Mathias	
Mornet Nicolas	
Laguzet Arnaud	

## **Pôle Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Métrologie**

Bordenave Nicolas	Lecroart Thomas
Bouquillon Bertrand	Lefèvre Eric
Dubreuil Jean-Guy	Santi Hélène
Durand Bruno	Toulou Patrick
Forest Nicolas	
Goumilloux Guy	
Holubeik Jean-Luc	

## **Pôle Travail**

Arrivets Alexandre	Le Fur Philippe
Fumeron François	Deroche Yves
Jourdes Damien	Pouzet Patrice
Kissien-Schmit Béatrice	Velle René

## **Unité départementale de la Charente**

Chaussée Pascal	Roussely-Lafourcade Pascale
Louineau Jean-Michel	
Martinez Maryline	

## **Unité départementale de la Charente-Maritime**

Ducrot Thomas	Jutant Paul-Henri
Dufau Marc	Turpeau Martine

## **Unité départementale de la Corrèze**

Béatrice Jacob  
Mallet Agnès

## **Unité départementale de la Creuse**

Davidoff Yvan  
Beaufert Pierrette



### **Unité départementale de la Dordogne**

Baudry Claudine  
Delpierre Christian

Jacob Béatrice  
Jacquement Joëlle

### **Unité départementale de la Gironde**

Aurillac Philippe  
Clinchamps Vincent  
Coulon Corinne  
Dubo Sylvie  
Grandjean Fabien

Hamdoui Hachmi  
Ramat Anne  
Rodeghiero Sébastien

### **Unité départementale des Landes**

Lemaire Valérie  
Gamaleya Florence

Lasserre Cathala Patrick

### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Aeby Marie-Aude  
Henrion Frédérique

Desille-Legeay Pascal

### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Blot Philippe  
Dupont Hélène

Garrigues Didier  
Régat Marie-Claude

### **Unité départementale des Deux-Sèvres**

Baty Béatrice  
Grégoire Frédéric

Lascombes Lionel  
Mistrot François

### **Unité départementale de la Vienne**

Mottet Agnès  
Nicolas Guillaume

Ortega Christophe  
Salort Sylvie

## Unité départementale de la Haute-Vienne

Chaumont Christophe  
Dupuy-Christophe Viviane

Duval Nathalie  
Roudier Nathalie

**Article 2** : Le secrétaire général de la DIRECCTE, les chefs de pôle et les directeurs d'unité départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**Pour le préfet et par délégation,  
la directrice régionale des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

**Isabelle NOTTER**

# DIRECCTE NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-06-21-004

Décision n° 2017-043 de Madame Isabelle Notter,  
directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi de la région  
Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE) portant délégation de  
signature  
relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière  
d'emploi aux directeurs et aux agents des unités  
départementales



Ministère du Travail

Décision n° 2017-043

---

**de Madame Isabelle Notter, directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de  
l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine (DIRECCTE)  
portant délégation de signature  
relative aux pouvoirs propres du DIRECCTE en matière d'emploi  
aux directeurs et aux agents des unités départementales**

---

La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2013-1172 du 18 décembre 2013 relatif aux délégations de signature des directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 1er janvier 2016 portant nomination de Madame Isabelle NOTTER, en qualité de directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;

**DÉCIDE**

**Article 1** : La directrice régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Nouvelle-Aquitaine donne délégation aux directeurs et aux agents des unités départementales de la DIRECCTE suivants :

**Unité départementale de la Dordogne**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Claudine Baudry, directrice adjointe du travail

Monsieur Christian Delpierre, directeur adjoint du travail

Madame Joëlle Jacquement, attachée d'administration de l'Etat hors classe

#### **Unité départementale de la Gironde**

Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hachmi Hamdaoui, directeur du travail hors classe subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Dubo, directrice du travail

Madame Catherine Fourmy, directrice adjointe du travail

Monsieur Philippe Aurillac, directeur adjoint du travail

Madame Anne Ramat, directrice adjointe du travail

Madame Marie Castaignos, attachée principale d'administration de l'Etat

#### **Unité départementale des Landes**

Madame Valérie Lemaire, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie Lemaire, directrice du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Florence Gamaleya, attachée principale d'administration de l'Etat

Monsieur Patrick Lasserre-Cathala, directeur adjoint du travail

#### **Unité départementale de Lot-et-Garonne**

Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Frédérique Henrion, attachée d'administration de l'Etat hors classe, subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Pascal Desille-Legeay, directeur adjoint du travail,

Madame Marie-Aude Aeby, inspectrice du travail

#### **Unité départementale des Pyrénées-Atlantiques**

Monsieur Philippe Blot, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe Blot, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Didier Garrigues, directeur adjoint du travail

Madame Hélène Dupont, directrice adjointe du travail

Madame Marie-Claude Régat, attachée principale d'administration de l'Etat

#### **Unité départementale de la Corrèze**

Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, directrice de l'unité départementale par intérim

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Béatrice Jacob, directrice du travail, chargée de l'intérim, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Agnès Mallet, attachée d'administration de l'Etat hors classe.

#### **Unité départementale de la Creuse**

Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan Davidoff, directeur du travail, subdélégation de signature est donnée à :

Madame Pierrette Beaufert, inspectrice du travail

#### **Unité départementale de la Haute-Vienne**

Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail,

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Viviane Dupuy-Christophe, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Nathalie Roudier, attachée d'administration de l'Etat hors classe

Madame Nathalie Duval, directrice adjointe du travail

**Unité départementale de la Charente**

Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal Chaussée, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Jean-Michel Louineau, attaché d'administration de l'Etat hors classe

Madame Maryline Martinez, directrice adjointe du travail

**Unité départementale de la Charente-Maritime**

Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc Dufau, directeur du travail hors classe subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Paul-Henri Jutant, attaché d'administration de l'Etat hors classe

**Unité départementale des Deux-Sèvres**

Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel Lascombes, directeur du travail subdélégation de signature est donnée à :

Monsieur Frédéric Grégoire, directeur adjoint du travail

Monsieur Francis Mistrot, directeur adjoint du travail

**Unité départementale de la Vienne**

Madame Agnès Mottet, directrice du travail

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Agnès Mottet, directrice du travail subdélégation de signature est donnée à :

Madame Sylvie Salort, directrice adjointe du travail

pour signer, en son nom, tous les actes et décisions se rapportant aux matières ci-dessous mentionnées et conformément aux mentions suivantes :

ARTICLES DU CODE DU TRAVAIL ET AUTRES CODES	MESURES
<b>Licenciements pour motif économique hors plans de sauvegarde de l'emploi</b>	
L 1233-53, L. 1233-56 et D. 1233-11	Avis sur une irrégularité et observations sur les mesures sociales
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>Rémunération mensuelle minimale</b>	
L. 3232-9 et R. 3232-6	Allocation complémentaire : proposition au Préfet de versement direct aux salariés de la part de l'Etat
<b>Emploi des travailleurs handicapés</b>	
R. 6222-58	Attribution de la prime aux apprentis travailleurs handicapés
R. 241-24 du code de l'action sociale et des familles	Proposition de désignation de deux représentants des organisations syndicales à la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
<b>Indemnisation des travailleurs involontairement privés d'emploi</b>	
R. 5422-3	Détermination du salaire de référence pour les

	salariés privés d'emploi qui ont été occupés dans un établissement de la Communauté Européenne
Articles 80 et 82 annexe 3 du règlement CEE n° 574/12	Délivrance de l'attestation concernant les périodes à prendre en compte pour l'octroi des prestations de chômage – formulaire E301
<b>Contrats de professionnalisation</b>	
L. 6325-22 et R. 6325-20	Contrat de professionnalisation : retrait du bénéfice de l'exonération de cotisations sociales
<b>Titres professionnels délivrés par le ministère de l'emploi</b>	
R. 338-6 du code de l'éducation	
R. 338-7 du code de l'éducation	Délivrance du titre professionnel, des certificats de compétences professionnelles qui le composent et des certificats complémentaires qui s'y rapportent

**Article 2** : Le secrétaire général de la DIRECCTE et les directeurs d'unité départementale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le 21 juin 2017

**La directrice régionale  
des entreprises, de la concurrence,  
de la consommation, du travail et de l'emploi**

Isabelle NOTTER

DRAAF NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-04-13-013

Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au  
titre du contrôle des structures





Dossier n° 1617034  
SCEA DE LA RENARDIERE

## **Arrêté portant autorisation d'exploiter un bien agricole au titre du contrôle des structures**

**Le préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine**

VU la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAAF) ;

VU le code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.331-1 à L.331-11, et R.331-1 à R.331-12 ;

VU l'arrêté préfectoral n°15-316 du 17 décembre 2015 portant sur le schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) de Poitou-Charentes ;

VU la demande d'autorisation d'exploiter concurrente présentée par la SCEA DE LA RENARDIERE, rue de la pierre qui danse Loret 16170 ROUILLAC, auprès de la direction départementale des territoires de la Charente, enregistrée le 06 janvier 2017 sous le n°1617034, relative à un bien foncier agricole d'une superficie de 8,83 ha propriété de Madame DARDILLAT Claudette sis sur la commune de Auge St Médard ;

VU la demande déposée par Monsieur RABILLET Quentin, La Bréchoire 16170 AUGES ST MEDARD, le 06 janvier 2017 et enregistrée sous le n°1617036, portant sur les mêmes biens ;

VU l'avis consultatif émis par la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) lors de sa séance du 06 avril 2017 ;

CONSIDERANT que la demande de Monsieur RABILLET Quentin en démarche d'installation, s'avère non soumise au contrôle des structures ;

CONSIDERANT que la surface agricole utile pondérée exploitée par la SCEA DE LA RENARDIERE après reprise du foncier demandé serait de 219,95 ha soit 73,32 ha par associé exploitant, qu'en conséquence cette structure se situe en rang de Priorité 1 tel que défini par le SDREA de Poitou-Charentes ;

CONSIDERANT que la demande de la SCEA DE LA RENARDIERE se situe sur le même rang de priorité que la demande de Monsieur RABILLET Quentin ;

CONSIDERANT dès lors qu'il revient, sans remettre en cause le caractère non soumis au contrôle des structures du dossier de Monsieur RABILLET Quentin, d'apprécier la demande concurrente de la SCEA DE LA RENARDIERE sur la base des critères fixés à l'article 5 du SDREA, les deux exploitations se situant au même rang de priorité 1 ;

CONSIDERANT qu'à la lecture des éléments déclarés et des justificatifs produits, la situation de la SCEA DE LA RENARDIERE conduit à attribuer au demandeur 70 points sur les 160 points que prévoit la grille d'analyse (60 points pour la dimension économique et viabilité de l'exploitation et 10 points pour la structure parcellaire) du SDREA Poitou-Charentes ;

CONSIDERANT qu'à la lecture des éléments déclarés et des justificatifs produits, la situation de Monsieur RABILLET Quentin conduit à attribuer au demandeur 70 points sur les 160 points que prévoit la grille d'analyse (60 points pour la dimension économique et viabilité de l'exploitation et 10 points pour la structure parcellaire) du SDREA Poitou-Charentes ;

CONSIDERANT dès lors que les demandes sont sur le même rang de priorité 1 avec le même nombre de points 70 ;

CONSIDERANT que le SDREA précise dans son article 3 que lorsque l'écart de points obtenus par les candidats concurrents est inférieur ou égal à 10, l'autorité administrative compétente délivre plusieurs autorisations ;

Sur proposition de la directrice départementale des territoires de la Charente ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Nouvelle-Aquitaine ;

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup>.


La SCEA DE LA RENARDIERE, dont le siège d'exploitation est situé rue de la pierre qui danse Loret 16170 ROUILLAC, **est autorisée à exploiter** les 8,93 ha appartenant à Madame DARDILLAT Claudette sis sur la commune de Auge St Médard.

### Article 2.

Le secrétaire général pour les affaires régionales, le directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt, le préfet de la Charente et la directrice départementale des territoires de la Charente, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A Limoges, le 13 avril 2017

Pour le préfet et par délégation,  
Le D.R.A.A.F.,  
P/Le directeur régional de l'alimentation,  
de l'agriculture et de la forêt,  
La responsable de l'unité Foncier Installation  
du S.R.E.A.A.,



Sylvie GENTES

**Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :**

- soit un recours gracieux devant le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine ou un recours hiérarchique devant le Ministre en charge de l'agriculture,
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.

**Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours) vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent.**

DRDJSCS NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2017-05-16-004

MX-3140N 20170630 100927

Arrêté de composition de la Commission régionale et  
départementale Médaille jeunesse sports et engagement  
associatif



PREFET DE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

CABINET DU PRÉFET

Arrêté du **16 MAI 2017**

**Arrêté de composition de la Commission régionale et départementale chargée d'examiner les candidatures à la Médaille de Bronze de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif.**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE  
PREFET DE LA GIRONDE**

- Vu** le décret n° 70-26 du 8 janvier 1970 relatif à la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu** le décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 relatif aux caractéristiques et aux modalités d'attribution de la Médaille de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu** le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ;
- Vu** le décret n° 2016-1267 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Nouvelle-Aquitaine ;
- Vu** l'arrêté du 5 octobre 1987 du Premier Ministre fixant les modalités d'application des dispositions du décret n° 83-1035 du 22 novembre 1983 portant attribution de la Médaille de Bronze de la Jeunesse et des Sports ;
- Vu** l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> janvier 2016 nommant Monsieur Patrick BAHEGNE, en qualité de directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2016-18 du 6 janvier 2016 portant délégation de signature à Monsieur Patrick BAHEGNE, Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes en matière d'ordonnancement et de comptabilité générale de l'Etat ;

**- ARRÊTE -**

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 90 60 60

1

2017-05-16-004

## **ARTICLE 1er**

La Commission régionale et départementale chargée d'examiner les candidatures à la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports et de l'Engagement associatif est composée comme suit :

Président :

- Monsieur le Préfet de Nouvelle-Aquitaine

### **Administration :**

- Monsieur le Directeur régional et départemental de la jeunesse, des sports et de cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine ;
- Madame la Directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde ;
- Madame la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité Nouvelle-Aquitaine ;

### **Mouvement sportif :**

- CROS Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes :

Monsieur Jean-Claude HEBRAS, Membre CD CROS - Aquitaine  
Monsieur Jacques LAMBERT, Vice-Président (Suppléant) - Aquitaine  
Monsieur Christian LAGRANGE, Président du CDOS 23 - Limousin  
Monsieur Rémy CHARTON, Trésorier adjoint, - Poitou-Charentes  
Monsieur François DUSSAUZE, Trésorier (suppléant) - Poitou-Charentes

- CDOS Gironde :

Monsieur Patrick HUDE, Président du CDOS 33  
Monsieur Michel DUMONT, Membre du CD CDOS

### **Mouvement de jeunesse et d'éducation populaire :**

- CRAJEP Nouvelle-Aquitaine :

Monsieur Pierre MATHIOS, Représentant de l'association MEDIAPTE (sous commission régionale)  
Madame Claudette ROUSSELI, Présidente de l'association CEMEA (sous commission départementale)

### **Association des Médailleurs Nouvelle-Aquitaine**

- Comité régional des médaillés Nouvelle-Aquitaine :

Monsieur Jean PILLET, 124 rue Sarrazine 79 000 NIORT, président du CR MJSEA,  
Monsieur Yves PERPIGNAN, 387 av de LATTRE de TASSIGNY 33200 BORDEAUX, vice-président  
Monsieur Bernard TRUNCK , 6 allée Priam 87280 LIMOGES , vice-président

### **Association des Médailleurs de la Gironde**

- Comité départemental des médaillés de la Gironde :

Monsieur Yves PERPIGNAN, Président départemental de la Gironde,  
Madame Solange GENSON, Secrétaire Générale,  
Monsieur le Colonel Willy CHIALE, Trésorier

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 90 60 60



## ARTICLE 2

La Commission Régionale et départementale a vocation à se réunir en sous-commissions, dont une spécifiquement pour la Gironde.

## ARTICLE 3

Le Préfet de Région Nouvelle-Aquitaine, Préfet de la Gironde, Le Directeur Régional et départemental de la jeunesse, des sports et de cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine, la Directrice départementale déléguée de la cohésion sociale de la Gironde, la Déléguée régionale aux droits des femmes et à l'égalité Nouvelle-Aquitaine sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Fait à Bordeaux, le 16 MAI 2017

Le préfet de région,

Pierre DARTOUT

Adresse postale : 4b, esplanade Charles-de-Gaulle – 33000 BORDEAUX

Téléphone : 05 56 90 60 60

3



LES JAMES

LES JAMES